



**HAL**  
open science

# Entre délire de conquête et parcimonie, la politique française à Madagascar à la fin de l'Ancien régime

Claude Wanquet

► **To cite this version:**

Claude Wanquet. Entre délire de conquête et parcimonie, la politique française à Madagascar à la fin de l'Ancien régime. *Revue historique des Mascareignes*, 2004, Voyage à Madagascar de la découverte à l'aventure intellectuelle, 05, pp.207-222. hal-03454086

**HAL Id: hal-03454086**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03454086>**

Submitted on 29 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Entre délire de conquête et parcimonie, la politique française à Madagascar à la fin de l'Ancien Régime.

Claude Wanquet  
Université de La Réunion

Premier gouverneur pour le Roi des Mascareignes, Dumas est étonné, à son arrivée à l'Ile de France, en 1768, de l'intérêt que portent ses habitants à Madagascar. Selon lui cette île « est l'objet éternel [de leurs] spéculations... [et] il y a fort peu de gens icy qui n'ayent formé [à son propos] quelques projets »<sup>[1]</sup>. Vraisemblablement la plupart de ces projets demeurent-ils verbaux mais certains font l'objet d'une formulation écrite. Ainsi ceux de Joseph-François Charpentier de Cossigny, dit Cossigny Palma, qui affirme avoir présenté aux ministres De Boynes, un vieil ami de son père<sup>[2]</sup>, et Sartine, « plusieurs mémoires relatifs au projet d'un établissement à Madagascar »<sup>[3]</sup>. Et qui se flatte que les conclusions d'un autre de ses mémoires, de 1772 ou 1773<sup>[4]</sup>, sur le choix du site le meilleur pour réaliser cet établissement<sup>[5]</sup> aient été reprises en 1780 par Raynal dans la troisième édition de son *Histoire philosophique et politique des deux Indes*<sup>[6]</sup>.

Cossigny dit aussi avoir été directement un inspirateur pour son « ami et voisin Maudave » et pour Beniowsky (sur lesquels il porte des jugements tout à fait opposés), auteurs, respectivement, en 1768-1770 puis en 1774-1776, des deux plus importantes tentatives de colonisation faites au XVIII<sup>e</sup> siècle par la France à Madagascar<sup>[7]</sup>. Tentatives toutes deux soldées par des échecs retentissants mais qui n'ont pu manquer,

[1] Lettre au ministre du 7 juin 1768, citée par B. Foury dans « Maudave et la colonisation de Madagascar », *Revue d'Histoire des Colonies*, t. XLIII, p. 367.

[2] Celui-ci, un ingénieur connu surtout pour ses démêlés avec La Bourdonnais, avait lui-même, en 1733, fait un séjour de plusieurs mois à Antongil et a été manifestement un de ses informateurs.

[3] *Moyens d'amélioration et de restauration proposés au gouvernement et aux habitants des colonies*, t. I, p. 56, n.1.

[4] Cossigny donnant lui-même, à deux pages d'intervalle, ces dates différentes (*Moyens d'amélioration...*, t. I, pp. 243 et 245).

[5] Pour Cossigny ce site doit être Tamatave, avec éventuellement une annexe à Sainte-Luce, de préférence à Fort-Dauphin et surtout pas Antongil.

[6] *Moyens d'amélioration...*, t. I, p. 251, n.1.

[7] Pour la première de ces deux tentatives on lira surtout B. Foury, « Maudave et la colonisation de Madagascar », *Revue d'Histoire des Colonies*, 1<sup>re</sup> partie (I), t. XLII, pp. 343-404 et 2<sup>e</sup> partie (II), t. XLIII, pp. 14-81. Pour la seconde, le meilleur ouvrage demeure P. Cultru, *Un Empereur de Madagascar au XVIII<sup>e</sup> siècle, Beniowszky*, Paris, 1906, 216 p. L'auteur est très sévère pour son héros, présenté comme un mythomane de génie, alors que P.L. Ferard (*Beniowsky, gentilhomme et roi de fortune*, Paris, 1931, 125 p.) prend ses dires pour argent comptant et l'encense. Sur le parcours et l'œuvre de deux colonisateurs, on pourra aussi se reporter à la brève synthèse (plutôt apologétique) de Raphaël Barquissau, *Les chevaliers des Isles*, Sainte-Clotilde, 1990, 159 p., pp. 97-126.

malgré tout, d'influencer nombre d'écrits ultérieurs qui vantent les prodigieuses qualités de Madagascar et garantissent le succès d'une nouvelle entreprise qu'y tenterait la France. Car, en cette fin d'Ancien Régime, la Grande Ile génère force écrits : « *le département de la Marine possède une grande quantité de mémoires sur Madagascar* » soulignera d'ailleurs, fin 1793, l'adjoind de la 5<sup>e</sup> division du ministère chargée des affaires coloniales<sup>[8]</sup>.

Sans nul doute beaucoup de ces textes se copient-ils, parfois sans vergogne. Guy Jacob souligne ainsi les multiples emprunts qu'Alexis Rochon dans son *Voyage à Madagascar et aux Indes orientales*, paru en 1791 (mais dont le manuscrit aurait été terminé dès 1786) et appelé à un beau succès d'édition, a fait, sans les citer, à Flacourt, Souchu de Rennefort, Commerson... pour conclure : « *l'inventaire des richesses de la Grande Ile, en partie exact, en partie imaginaire, est déjà un fonds commun, dans lequel chacun puise, et Rochon plus encore que les autres* »<sup>[9]</sup>.

On le vérifie aisément en parcourant la série Asie, mémoires et documents, des archives du ministère des Affaires Étrangères<sup>[10]</sup>. Non seulement Madagascar fait l'objet du volume IX (avec des textes s'échelonnant entre 1772 et 1836) mais elle figure aussi dans beaucoup de volumes prioritairement consacrés à l'Inde (alors la préoccupation majeure de la stratégie française dans l'océan Indien) et/ou aux Mascareignes. Ainsi dans un mémoire sans nom d'auteur ni date mais postérieur (vraisemblablement de peu) à 1785 du volume VII (pp.168-211), ou dans les volumes XVIII (mémoire du comte de Linières de 1785, p. 198 sqq.) et 19 (« *Détail des moyens propres à former avec succès l'Etablissement proposé à Madagascar* », suivi de « *Réflexions politiques sur Madagascar* » du comte de Kersalaun, pp. 226-235). Prentout mentionne également un mémoire intitulé tout simplement « *Moyen de faire de cette île immense une province de France* » daté de l'époque consulaire mais que son auteur, Roze, aurait présenté dès 1787 à Vergennes, Castries et Calonne<sup>[11]</sup>.

D'autres documents, peut-être moins connus, intéressent Madagascar, sont conservés au château de Vincennes dans la section ancienne du Service historique de l'Armée. Ainsi un texte non daté ni signé mais que l'on peut situer à la fin de l'époque de la Compagnie des Indes, intitulé « *Possession des Européens dans l'Inde* »<sup>[12]</sup> ; un « *Mémoire sur l'administration et le commerce des îles de Madagascar et de Séchelles* » de l'époque royale<sup>[13]</sup> ; des « *Observations, du 30 juin 1791, sur différents moyens que la France peut mettre en usage pour étendre son commerce en Asie* »<sup>[14]</sup> de Lalustière, un officier du génie<sup>[15]</sup>.

[8] Lettre à Gouly du 12 frimaire an II (2 décembre 1793), A. N col B 225.

[9] « Le Madécasse et les Lumières, *Voyage à Madagascar* d'Alexis Rochon », in *Regards sur Madagascar et la Révolution française*, pp. 47-48.

[10] Que j'identifierai désormais par le sigle A.E.

[11] cf. Prentout, *l'île de France sous Decaen*, p. 302. Le mémoire est daté du 28 germinal an IX (18 avril 1801).

[12] M. 1106.

[13] Assemblage de deux notices dont l'une, de 1775, « sur la nécessité de s'occuper sérieusement du commerce de Madagascar », M. 1676.

[14] M. 2/1324.

[15] Qui auparavant avait dirigé en chef les travaux de fortifications de Pondichéry. Cf. un mémoire de Louis Monneron lu à l'Assemblée nationale, A. E, vol 19, pp. 259-272.

## 1. LES RAISONS DE S'ENTHOUSIASMER POUR LA CONQUÊTE DE MADAGASCAR

Dans quasiment tous ces textes la conquête de Madagascar par la France fait rêver, voire délirer. Et ceci pour diverses raisons que mêlent la plupart des auteurs et que je ne présenterai successivement que pour la commodité de l'exposé.

### A. Madagascar est un élément indispensable à la puissance, et même à la présence françaises dans l'océan Indien.

« *L'amour-propre me faisait regarder ce dessein (l'implantation d'une colonie à Madagascar) comme la plus importante affaire de la monarchie* » a écrit Maudave au lendemain de son échec<sup>[16]</sup>. La formule est certes délibérément excessive et traduit sans doute quelque nostalgie voire quelque amertume chez son auteur. Mais elle ne fait qu'exprimer sur un mode majeur ce que nombre d'auteurs disent par ailleurs : à savoir que pour la France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle une implantation à Madagascar apparaît, non seulement comme un des éléments clefs de sa puissance commerciale et stratégique dans l'océan Indien occidental mais même comme un préalable indispensable à toute volonté de présence sérieuse dans cet océan.

Pour nombre d'auteurs et d'hommes politiques de cette époque (et plus tard pour Bonaparte) la base de toute puissance impériale, pour un état européen, c'est l'Inde. Or la guerre de Sept Ans puis celle d'indépendance des États-Unis ont confirmé ou confirment l'extrême fragilité de l'implantation française dans ce sous-continent, Pondichéry étant chaque fois prise aisément par les Anglais dès le début des hostilités. Donc, que ce soit dans une perspective de revanche, très souvent prônée, un peu vite, par divers mémorialistes, ou dans celle, plus prosaïque mais sans doute plus objective, de simple survie, soulignée par d'autres, une utilisation de Madagascar dans la lutte à outrance que la France se doit de livrer contre l'Angleterre dans l'océan Indien apparaît comme logique et même nécessaire. « *C'est, selon une formule un peu plus tardive de Bory de Saint-Vincent, une sorte d'adage cité habituellement dans l'Inde, que le cœur de l'Angleterre est dans le Bengale, et le cerveau en Europe* ». « *L'Empire britannique [ressemblant] aux animaux qui, ayant plusieurs sièges principaux de la vie, n'en sont pas moins faciles à détruire, parce qu'on leur fait un mal sans remède, soit qu'on les frappe au cœur, soit qu'on les atteigne à la tête* », il faut, si on adopte l'idée de le frapper au cœur, renoncer à une offensive trop risquée en Inde et « *se retirer sur des places de seconde ligne où, par une défense habile, on prépare des victoires tardives, il est vrai, mais certaines* ». Madagascar est une de ces places, avec l'Île de France, Bourbon et les Seychelles<sup>[17]</sup>.

De ces diverses places, la plus importante est sans conteste l'Île de France, « *ce rocher... [grâce auquel] la France peut faire s'écrouler la puissance anglaise en Asie* », dixit Ternay<sup>[18]</sup>. Selon Beurnonville, qui, avant la Révolution, a habité pendant près de 14 ans les colonies orientales, elle « *doit à tous égards être considérée comme le boulevard de tous nos établissements à l'est du cap de Bonne-Espérance; ses ports, ses bois de construction, sa position unique sous le tropique du sud et à portée des*

[16] Lettre du 28 août 1770, citée par Foury, I, p. 73.

[17] *Winyago dans les quatre princlpales iloy des mers d'Afrique*, t. III, pp. 266-268.

[18] Lettre à M. le Comte du 31 mai 1779, A. E, Asie vol. 16.

deux continents la rendent d'autant plus redoutable que l'on peut y combiner, y préparer des moyens d'invasion»<sup>[19]</sup>. Aussi, à l'issue d'un très important et proluxe débat<sup>[20]</sup>, une décision royale du 15 août 1784 choisit-elle Port-Louis comme chef-lieu des établissements français au-delà du cap de Bonne-Espérance. Et les instructions royales – par exemple celles de 1789 – veulent que l'Île de France soit prioritairement « un entrepôt de forces capables d'opposer, en temps de guerre, à des armements affaiblis par une longue navigation, des troupes fraîches et des vaisseaux bien équipés, et de disposer, avec autant de promptitude que de secret, des expéditions qui puissent porter des forces dans tous les points de l'Asie où l'on aurait à attaquer ou à se défendre »<sup>[21]</sup>.

Or, même avec le secours vivrier de Bourbon, confinée dans ce schéma au rôle ingrat de colonie nourricière, l'Île de France ne peut seule assurer pleinement cette fonction : il lui faut l'aide d'une importante base arrière et cette base, ce sera Madagascar. « De toutes les considérations qui nous engagent à former une Colonie à Madagascar, une des plus essentielles est, sans contredit, l'accroissement des îles de France et de Bourbon, d'où naîtront leur prospérité et leur sûreté » écrit Cossigny<sup>[22]</sup>. « On ne diminuera les dépenses du Roi à l'Île de France qu'en y amenant l'abondance de toutes espèces de denrées et des choses de premier besoin, et cet avantage sera aussi celui du commerce. On ne peut accélérer l'arrivée de cette époque tant à désirer que par un commerce suivi et bien réglé à Madagascar », surenchérit l'auteur d'une « Notice sur la nécessité de s'occuper sérieusement du commerce de Madagascar »<sup>[23]</sup>.

Cette nécessité d'une implantation française à Madagascar se justifiera plus encore si l'on admet que les importants renforts militaires que la France devra envoyer à l'Île de France – en 1768, par exemple, le ministre prévoit d'y implanter 3 200 soldats auxquels s'ajouteront deux compagnies d'artillerie et d'ouvriers, soit en tout 4 000 hommes « pour le moins »<sup>[24]</sup> – y augmenteront d'autant le nombre de consommateurs de denrées de toutes sortes. Et si l'on prend aussi en considération le fait qu'un refroidissement des relations entre la France et la Hollande risque de priver les Mascareignes des approvisionnements qu'elles retirent ordinairement du Cap<sup>[25]</sup>.

## B Madagascar, un fantastique potentiel

Convaincu par les écrits de Maudave (et sans doute aussi par ceux d'autres auteurs avant lui), Praslin pensait qu'« il était aisé d'avoir [à Madagascar] la soye, le coton, le chanvre, le lin, les gommés, les raisines, l'ambre gris, le benjoin, les bois d'Hebène, de teinture, de construction, le fer, l'or, les pierres précieuses et enfin, toutes les productions et denrées des deux zones qui nous seraient fournies abondamment et à vil prix »<sup>[26]</sup>.

[19] Lettre à Barthélémy, un des membres du Directoire, de 1797. Cossigny sera encore plus catégorique, affirmant que « si nous perdions l'Île de France, nous serions comme forcés d'abandonner toute spéculation ultérieure de commerce, d'hostilité, et d'établissement dans les Indes Orientales » (Moyens d'amélioration..., t. III, p. 213).

[20] cf. Cl. Wanquet, « Pondichéry et/ou Port-Louis, ou les incertitudes de la stratégie française dans l'océan Indien à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Les relations historiques et culturelles entre la France et l'Inde, XVI<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles*, t. I, pp. 343–362.

[21] Instructions de 1789 de La Luzerne à D'Entrecasteaux et Dupuy, A.N. col B 277.

[22] *Moyens d'amélioration...*, t. I, p. 265.

[23] Archives du ministère de la Guerre, M. 1676.

[24] Foury, II, p. 47.

[25] cf. la lettre au ministre de la Marine et des Colonies n<sup>o</sup> 134 du 4 janvier 1789 de D'Entrecasteaux et Motais de Narbonne, A.N. col C 4/96.

[26] Lettre à Maudave du 6 août 1769, A.N. col B 201, p. 324–325, citée par Jean Tarrade, *Histoire de la France coloniale des origines à 1914*, p. 224.

Malgré les désillusions générées par les tentatives de colonisation de son protégé puis de Beniowsky, la quasi-unanimité des auteurs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qui traitent de Madagascar continuent à garantir les fantastiques potentialités qu'elle offrirait à la France. Selon Durocher qui sera en 1789 le supérieur de la mission lazariste à Bourbon, « *il n'est pas au monde d'île si riche en productions* »<sup>[27]</sup>. Pour Rochon son « *sol fertile, [ses] productions infiniment précieuses... ne pourraient manquer d'offrir à l'industrie des moyens de fonder un commerce dont l'activité et l'étendue n'ont point de limites* ».

Raynal n'évite pas davantage les clichés laudateurs et les assertions saugrenues : « *L'île est très fertile, écrit-il dans la deuxième édition de son livre. On y voit paître dans des pâturages abondants de nombreux troupeaux de bœufs de la plus grande espèce, et des bêtes à laine semblables en tout à celles de Barbarie. Elles diffèrent surtout des nôtres par la grosseur monstrueuse de leur queue, qui pèse quelquefois jusqu'à sept ou huit livres* » ! Et, un peu plus loin : « *Peut-être n'y a-t-il pas de contrée au monde où les subsistances soient à meilleur marché dans le temps de la récolte. Les habitants qui ne pensent jamais à l'avenir, et qui ont des désirs très impétueux, donnent alors avec joie pour un morceau de toile bleue ou pour d'autres vils objets une quantité de riz très considérable* »<sup>[28]</sup>.

Dans le genre délirant un naturaliste vivant à l'Île de France, Macé, à la plume pourtant ordinairement très critique, paraît toutefois s'inscrire en tête : « *Si mon projet de pénétrer dans l'île de Madagascar ne doit pas être qu'un rêve, je souhaite qu'il dure longtemps ! Je serois fâché que le réveil effacât de mon imagination les tableaux enchanteurs qui me représentent, dans le lointain, des perspectives agréables...des forêts de bois aromatiques et odoriférants...; différentes espèces de gommés balsamiques qui découlent des autres arbres; des nuées d'oiseaux de toutes les couleurs...; des lacs tranquilles couverts d'oiseaux d'eau... Des fleuves, des rivières serpentent au travers des plaines et des prairies où les jeunes buffles mugissent... Des quintaux d'ambre gris répandent sur les côtes un parfum exquis. Des montagnes de crystal réfléchissent agréablement les objets d'alentour...; des mines de cuivre, de plomb, d'étain, d'argent et d'or s'y trouvent en abondance. Les rivières y roulent de la poudre d'or, avec des rubis, des saphirs et des pierres gemmes* »<sup>[29]</sup>.

En sus des énormes possibilités matérielles qu'elle offre, Madagascar peut encore avoir d'autres avantages.

Celui d'être potentiellement, pour la France, un énorme réservoir de soldats. Beniowsky se flattait d'y avoir très rapidement mis sur pied deux compagnies de cipayes et prétendait qu'en l'espace de deux ans il pourrait y armer 15 000 noirs et en envoyer 2 000 aux autres colonies<sup>[30]</sup>. Une colonie française à Madagascar « *vaste et*

[27] Lettre au ministre de la Marine du 6 novembre 1781, A.N. col F5 A11.

[28] *Histoire philosophique et politique de la colonisation européenne dans les deux Indes*, t. II, pp. 8 et 9.

[29] Lettre du 3 octobre 1793 au président de la Société d'histoire naturelle de Paris citée par Yves Laissus, « Les voyageurs naturalistes du Jardin du roi et du Muséum d'histoire naturelle : essai de portrait-robot », *Revue d'Histoire des Sciences*, 1981, t. XXXIV/3-4, pp. 284-285.

[30] Cultru, p. 86 et Barquissau, p. 116. Maudave, également, affirmait qu'« *il serait aisé de former un corps de 4 000 Madécasses* » qu'en cas de rupture avec l'Angleterre « *on ferait passer avec 1 200 Français et un train d'artillerie aux Indes* » d'où ils chasseraient aisément « *les Anglais des deux côtés de Malabar et de Coromandel* ». Lettre à Praslin citée par Pierre Pluchon, *Histoire de la colonisation française*, t. I, p. 285.

*ample, aussi riche que formidable*», serait donc, selon lui, un véritable «*bouclier contre nos ennemis aux Indes*»<sup>[31]</sup>.

Celui d'offrir un havre aux Pauvres Blancs déjà trop nombreux à Bourbon. L'idée figurait dans le plan de Maudave mais elle n'a pu être réalisée, Desroches s'y opposant<sup>[32]</sup>. Elle est vigoureusement reprise par l'auteur des «*Réflexions sur les colonies asiatiques*». Selon lui - et il n'a pas tort - il y a surpopulation à Bourbon, en particulier de filles qui ne trouvent pas à se marier faute de ressources. Avant 20 ans il faudra pour l'île envisager une émigration. Il conseille de ne pas envoyer les futurs migrants à l'Ile de France, où ils seront méprisés pour leur couleur (l'aspect multiracial de la première population de l'île faisant que beaucoup de «Blancs» bourbonnais sont en réalité des métis), mais plutôt à Madagascar d'où ils ont été «*tenus à l'écart, sous de mauvais prétextes [lors] de l'expérience de 1769*». Sous réserve, toutefois, que ces migrants soient tous des gens mariés.

Celui d'offrir un territoire commode et vaste pour une déportation d'indésirables de tout genre. L'idée, qui sera largement reprise par la suite, figure par exemple dans un mémoire de Cossigny de mai 1790<sup>[33]</sup>.

Tout le monde, cependant, ne verse pas dans un enthousiasme béat quand il s'agit d'évoquer une colonisation française de Madagascar. D'aucuns, même, la déconseillent en invoquant la terrible mortalité infligée aux Européens par le climat. Selon un mémorialiste anonyme, «*l'air est si malsain [à Madagascar] que tous ceux qu'on y envoie y sont morts de maladie*»<sup>[34]</sup>. Si l'on en croit l'avocat réunionnais Lebouq, la Grande Ile est «*un pays d'où l'on voit sans cesse sortir la mort sous toutes ses formes, car il n'en est point qui ait habité cette Isle fatale qui s'il n'y a pas été promptement englouti dans les entrailles de la terre ou dévoré par les amphibiens carnivores, n'en soit revenu avec la toux cruelle, avec l'hideuse atrophie, avec le noir marasme, avec la dissolution, les douloureuses convulsions, l'idropisie. Les rides, la faiblesse, le tremblement, la caducité à l'âge de la santé vigoureuse sont les moindres fléaux qu'éprouvent ceux qui ont respiré un instant l'air pestilentiel de cette funeste contrée*»<sup>[35]</sup>.

Cependant les dangers du climat malgache n'arrêtent pas la plupart des laudateurs d'une colonisation française, même lorsqu'ils admettent leur existence. «*Mon séjour à Madagascar pendant huit ans et demi consécutifs a été un combat continuuel contre la mort*, reconnaît Sanglier, un des compagnons d'armes de Beniowsky. *J'y ai vu périr plus des neuf dixièmes de ceux avec qui j'y suis arrivé; j'ai vingt fois été assailli par la maladie cruelle qui a détruit tous mes compagnons*»<sup>[36]</sup>. Mais cela ne l'empêche pas de recommander sans cesse une implantation française solide dans l'île<sup>[37]</sup>. Durocher, de son côté, reconnaît que l'air est malsain dans les marais de la

[31] Cultru, p. 70.

[32] Foury, I, p. 61.

[33] «*Observations sur l'article qui traite d'un établissement à la côte d'Afrique dans le mémoire sur la mendicité*», 16 mai 1790, Carnegie Library, Curepipe, Maurice.

[34] «*Observations sur les établissements français d'Afrique et d'Asie et leurs rapports avec les Anglais*», textes collationnés par le Directoire le 12 frimaire an V (2 décembre 1796), A. E., Asie vol 11.

[35] Lettre à Troussail du 10 octobre 1799, ADR (Archives Départementales de La Réunion), L 324.

[36] Lettre à Souillac du 14 juin 1787, AM HB 11/1. Il faut rappeler que 61 volontaires de Bénéiowsky seulement survécurent à son expédition pour former une compagnie franche repliée sur Fort-Dauphin pour y protéger la traite. Et qu'en 1782 ils n'étaient plus que 49, tous malades, qui furent rapatriés sur l'Ile de France.

[37] Il insiste en particulier sur l'intérêt qu'offre en matière de bois de construction la région de Sainte-Luce.

Grande Ile « *mais j'y connais, ajoute-t-il aussitôt, des plaines immenses plus saines que l'Ile de France* » ; avant de parler de « *la bonté* » du climat de Tamatave (!) Cossigny avance divers témoignages allant dans le même sens avant de couper péremptoirement court à tout débat en concluant que « *quand même il serait prouvé (ce qui n'est pas), que l'air est malsain à Tamatave* », il faudrait en faire la base principale de notre nouvelle colonisation. D'une part parce que les dépenses d'installation y seront beaucoup plus modiques qu'à Fort-Dauphin et l'activité commerciale beaucoup plus développée, d'autre part « *parce qu'on serait assuré de surmonter [cet obstacle meurtrier], en étendant les défrichements, en desséchant les marais, en débouchant l'embouchure des rivières* »<sup>[38]</sup>.

### C. La colonisation française de Madagascar est légitime et sera facile

Autre argument - et de poids- en faveur d'une colonisation française : celle-ci est légitime et sera, pour plusieurs raisons, facile.

Légitime d'abord : c'est un postulat alors très généralement admis que la France a des « *droits historiques* » sur la Grande Ile. En avril 1783 un mémorialiste anonyme écrit par exemple que « *Madagascar est à nous selon le droit des nations* » et que « *le maître des Isles de France et de Bourbon l'est de cette isle précieuse* »<sup>[39]</sup>. Plus tard Bory de Saint-Vincent rappellera laconiquement que « *Madagascar, de tous les temps, est considérée comme possession française* ».

Facile ensuite à cause du tempérament et des dispositions naturelles des Madécasses. Selon Durocher ils auraient spontanément une propension au christianisme qu'il serait facile de cultiver par l'envoi d'une mission de quatre ou cinq bons prêtres<sup>[40]</sup>, sans colons et sans troupes. Pour les autres auteurs, les Malgaches, parés des vertus du bon sauvage, sont tout indiqués pour recevoir les Lumières que leur apportera la colonisation française.

Ils ont tout d'abord une douceur foncière qui les porte à se soumettre aisément à l'autorité des Blancs. Selon l'auteur de « *Réflexions sur les colonies asiatiques* » datant des débuts de l'époque royale<sup>[41]</sup>, l'esclavage est contre la loi naturelle et les révoltes de noirs sont inévitables. Il n'en estime pas moins que « *le colon est destiné à commander... le peuple noir* » car la douceur des Malgaches est telle qu'ils sont, en quelque sorte, des esclaves nés. Ils sont marrons seulement s'ils subissent de mauvais traitements « *et d'aucuns regrettent alors les avantages dont ils bénéficiaient* » (!). « *Nous remarquerons que le peuple de Madagascar est naturellement doux et humain et que lorsqu'il sera conduit avec douceur et humanité on obtiendra facilement sa confiance* », écrit aussi Lalustière.

Ce qui rend si facile la soumission des Malgaches aux Blancs, c'est l'admiration qu'ils leur vouent. Parlant de leurs chefs locaux, Commerson écrit : « *cette*

[38] *Moyens d'amélioration...*, t. 1, pp. 270-271. Les auteurs peuvent aussi s'appuyer sur l'expérience de Beniowsky qui a certes beaucoup souffert des fièvres mais qui récupérait, affirmait-il, dans la région dite « *la plaine de la santé* » !

[39] A.E., vol.7, p. 445.

[40] Il vaut de noter que Maudave, pourtant très adepte (au moins en théorie) des Lumières, s'inspirant de Flacourt, disait sensiblement la même chose. Lettre à Praslin citée par Pluchon, *Histoire de la colonisation...*, p. 283.

[41] Le texte n'est ni signé, ni daté, mais d'après certaines allusions paraît avoir été écrit en 1772. Son auteur déclare avoir vécu 8 ans dans les colonies asiatiques (il connaît la Chine et le Bengale) et se flatte de posséder la boîte dans laquelle le Poivre a ramené d'Insulinde les premiers plants d'épicerie.



race d'hommes ne manque pas d'une certaine portée d'esprit et d'une certaine finesse. Ils ont sur presque tous les points une très bonne opinion d'eux-mêmes, mais sont néanmoins disposés à la soumission envers les Blancs... Quand ils comparent leur misérable police, leur vie errante, malheureuse et agitée, la grossièreté de leurs arts, avec ce qu'ils ont pu voir de nos mœurs et de notre manière de vivre, ils tombent dans l'admiration et ils se disent qu'en effet ils ne sont que des bêtes, comparés à nous... »<sup>[42]</sup>. Goûter à la « civilisation » européenne serait donc, pour les Malgaches, un véritable bonheur dont ils ne peuvent plus ensuite se passer. À preuve le cas narré par Maudave. Lors d'un voyage à l'Île de France il avait emmené quelques Malgaches ; mais le gouverneur Desroches ayant refusé de les embaucher, il a dû les ramener à Fort-Dauphin. Or, après vingt-quatre heures passées dans leurs foyers originels, ils demandent à revenir près de lui car ils ne peuvent se réaccoutumer à leur ancienne existence. « L'un d'eux, menacé de renvoi, déclara qu'il se trancherait la gorge plutôt que de " redevenir nègre " »<sup>[43]</sup>.

L'admiration pour les Blancs se teinte aussi, selon nos auteurs, du sentiment de reconnaissance et, plus spécifiquement envers les Français, d'affection. Un des arguments avancés par Cossigny pour faire choisir Tamatave de préférence à toute autre ville malgache est que « les Forbans, dans le dix-septième siècle, relâchaient toujours à la côte de l'est, et y ont laissé, par leur bonne conduite, par leur générosité envers les naturels du pays, des préventions favorables aux Européens, que la tradition y a conservées... La reconnaissance n'a fait qu'accroître en eux le sentiment de respect qu'ils ont pour les Blancs, en qui ils reconnaissent de la supériorité »<sup>[44]</sup>. « Tous les peuples qui l'habitent [la région de Tamatave] ont la plus grande vénération pour les blancs, c'est à dire pour les Français ; car ils détestent les Anglais et les Hollandais, qui les ont pillés plus d'une fois »<sup>[45]</sup>.

Si l'on en croit ses dires, Beniowsky aurait été maître dans l'art de cultiver chez les Malgaches le sentiment d'admiration pour le « chef blanc », doublé de celui de la reconnaissance pour les dons qu'il leur apportait. Le 1<sup>er</sup> mars 1774, il aurait ainsi reçu 28 chefs escortés d'environ 2000 noirs armés et leur aurait annoncé « que les intentions de Sa Majesté (le roi de France) étaient de favoriser et de prendre sous sa protection les habitants de Madagascar ; qu'il avait été porté à cette démarche par la connaissance qu'il avait de leur attachement pour la nation française ; qu'ainsi il avait résolu de former un établissement pour les défendre contre leurs ennemis, et de construire des magasins où ils trouveraient en tout temps et à bon marché, toutes les marchandises dont ils pouvaient avoir besoin, comme toiles, liqueurs, poudre, balles, pierres à fusil, etc., qui leur seraient fournies en échange des productions de leur pays et principalement de riz, qu'ils ne pouvaient trop cultiver »<sup>[46]</sup>. Mayeur, peu après, passe un traité avec le roi de Boïna au nom du haron de Beniowsky, « général de milliers de blancs, hommes armés qui versent le sang pour rendre heureux les bons et punir les méchants »<sup>[47]</sup>.

[42] Cité par Barquissau, p. 102.

[43] Foury, II, p. 63

[44] *Moyens d'amélioration...*, t. I, pp. 254-255 et 262-263.

[45] *Ibid.*, t. III, p. 210.

[46] *Voyages et mémoires de Maurice-Auguste, comte de Beniowsky*, t. II, p. 245.

[47] Barquissau, p. 114.

Dans leur principe nombre de projets de colonies françaises à Madagascar se veulent donc d'abord des réponses positives aux attentes des Malgaches. C'était déjà l'ambition de Maudave et de Beniowsky.

Le premier écrit : *« Le sentiment du bien et du mal est très vif chez eux [les Malgaches] : s'ils ne sont pas capables d'une solide reconnaissance, ils sont du moins très susceptibles de haine et de vengeance. Il est sage et nécessaire de ne pas les désespérer... En se conduisant sur de bons principes, on tirera un parti très avantageux des vertus et des vices mêmes de ce peuple. Il travaillera pour nous, en croyant ne travailler que pour lui »*<sup>[48]</sup>. La finalité de l'opération est donc clairement intéressée mais la démarche qui doit en assurer le succès se veut généreuse : *« Nous projetons de policer un grand peuple, de le diriger dans ses travaux, de l'associer aux nôtres, de lui donner nos mœurs, nos lois et surtout nos besoins... Les colons, les artisans et même les soldats [de l'expédition] doivent être considérés en quelque sorte comme des Apôtres d'État, destinés à procurer par l'exemple de leurs travaux et par la régularité d'une bonne police, la connaissance et la jouissance des avantages de la société à des sauvages qui n'en ont presque aucune idée »*<sup>[49]</sup>. Maudave préconise donc, au moins au début, une politique d'assimilation fondée sur la suppression de toute traite d'esclaves et sur des mariages entre les deux races<sup>[50]</sup>.

Beniowsky affirme de son côté que durant sa vie entière sa résolution a été de *« faire servir<sup>[sa]</sup> fortune, [son] crédit à faire des amis à cette île, et de mettre heureusement à fin le grand ouvrage de sa civilisation »*<sup>[51]</sup>. C'est en l'appuyant *« sur la liberté nationale »* qu'il compte fonder une puissante colonie française. Il faudra, selon lui, s'en remettre au temps pour diminuer l'autorité de certains chefs. Et il insiste bien sur l'absolue nécessité *« de les traiter avec douceur, et de leur exposer leurs vrais intérêts ; car il est certain que les peuples de Madagascar ne pourraient jamais être subjugués par la force »*<sup>[52]</sup>.

Et même si dans les faits leurs tentatives dévient sensiblement des objectifs idéaux initialement définis et finalement échouent, certains de leurs moments forts (tels, du moins, qu'ils les ont racontés) n'ont pu laisser indifférents les auteurs ultérieurs de projets à Madagascar. Telle la réception enthousiaste de Maudave à son retour de l'Île de France : *« lorsque je revins, je fus enlevé au bord de la mer et je passai pour ainsi dire de main en main au milieu d'une grosse multitude de nègres qui m'accablaient de caresses et faisaient retentir l'air de leur joye grossière mais sincère »*<sup>[53]</sup>. Ou l'hommage reçu par Beniowsky de 50 000 Malgaches prosternés qui lui décernent le titre de Ampancasabe.

[48] *ibid.*, p. 103.

[49] Mémoire de 1772, in Foury, I, p. 379

[50] Son optimisme s'étend aussi aux colons qu'il souhaite recruter. Il est prêt à accepter tous les candidats de moins de trente ans ayant de la santé et de bons bras, même s'ils ont pêché par le caractère et la réputation *« car les dangers dont ils seront entourés ne manqueront pas de les assagir »*, Barquissau, p. 101.

[51] *Voyages et mémoires...*, t. II, pp. 443-444.

[52] *ibid.*, p. 369. Un peu plus loin (p. 439), il revient sur cette idée avec des accents prémonitoires : *« L'avenir prouvera que Madagascar ne peut jamais être soumis par force »*.

[53] Mémoire sur l'établissement... , 1772, Foury, II, pp. 69-70.

## 2. UN OBSTACLE REDOUTABLE, PEUT-ÊTRE MÊME RÉDHIBITOIRE : LES BESOINS ET OPTIONS DE L'ÎLE DE FRANCE

Cossigny s'efforçant, en 1803, de dédouaner ses compatriotes de l'Île de France du reproche qui leur a été souvent fait d'avoir sacrifié à leur vanité et à leurs intérêts les tentatives françaises à Madagascar, prétend qu'ils « *sont trop bons Citoyens pour s'opposer aux projets qui peuvent tendre à l'avantage et à la gloire de la Nation* »<sup>[54]</sup>.

Pourtant Maudave et Beniowsky leur imputent clairement une responsabilité écrasante dans leur échec. Le premier affirme que sous « *une affectation extérieure d'aide et de concours* » à son projet, les administrateurs de Port-Louis ont en réalité multiplié contre lui les « *réticences... les traverses sourdes* », s'efforçant en particulier de « *montrer ce que nous coûtions, sans que nous puissions montrer ce que nous vaudrions avec le temps* »<sup>[55]</sup>.

Le second déclare carrément avoir été « *persécuté par l'Île de France* »<sup>[56]</sup>. Il affirme avoir été la victime du mauvais vouloir hypocrite de ses « *chefs* »<sup>[57]</sup> et de leur « *jalousie primitive* ». Les choses seraient même allées, assure-t-il, jusqu'à la quasi-tentative d'assassinat : non seulement, écrit-il, à l'Île de France, « *les outrages, les calomnies, les impostures, tout était employé pour m'accabler* » mais de plus « *on avait répandu sur notre expédition des bruits défavorables avec tant de malice et de succès, qu'une partie de mes officiers avaient prétexté des maladies pour différer leur départ pour Madagascar... [où] les chefs de l'Île de France avaient envoyé des émissaires... auprès du roi Hyavi et des autres chefs, pour les prévenir que je venais pour leur ravir la liberté et que mon voyage n'avait d'autre but que de faire subir à toute l'île le joug de l'esclavage* »<sup>[58]</sup>.

En fait la question, incontournable, est simple. À savoir : est-il possible de conjuguer harmonieusement le développement d'une colonie française à Madagascar et celui des Mascareignes ou les progrès de l'une ne nuiront-ils pas forcément à l'autre ?

Le problème est d'abord d'ordre politique. Selon Lalustière, qui regrette amèrement, en 1791, que de Madagascar, « *toujours subordonnée au gouvernement de l'Île de France, on n'a point tiré d'autre utilité que celle de servir à lui fournir des subsistances... il faudrait, de toute nécessité, faire en sorte que le gouvernement de cette île soit tout à fait indépendant de celui de l'Île de France, mais que les gouverneurs observent entr'eux la meilleure intelligence pour les besoins réciproques et la prospérité de ces deux colonies* ». Ce serait effectivement l'idéal. Mais, manifestement, cela ne correspond pas aux vues des administrateurs de l'Île de France. Pour Desroches, par exemple, il est clair que « *le chef de Madagascar doit être subordonné pour les objets de service aux vues de celui de l'isle de France* »<sup>[59]</sup>. Et, selon Beniowsky, Ternay est manifestement furieux que le ministre n'ait « *pas eu la prudence* », avant d'au-

[54] *Moyens d'amélioration...*, t. I, p. 233.

[55] Lettre du 3 novembre 1769 citée par Foury, II, p. 56.

[56] *Voyages et mémoires...*, t. II, p. 304.

[57] Après lui avoir refusé l'aide matérielle qu'il s'estimait en droit de recevoir, le commissaire de la Marine Maillart-Dumesle, qui faisait fonction d'intendant, lui aurait fait des excuses en lui promettant « *tous les secours qui dépendaient de lui* ». Mais ce n'était en réalité que « *dissimulation et hypocrisie* ». Par exemple les secours militaires se limitèrent à quatre recrues, des hommes dont la « *réputation était flétrie par des bassesses et des crimes* ». *Voyages et mémoires*, t. II, pp. 233-234 et 239.

[58] *Ibid.*, pp. 376-377 et 236-237.

[59] « *Résultat de mes observations sur notre établissement aux isles de France et de Bourbon* », 1771, cité par Foury, II, p. 66.

toriser son expédition, « de consulter les chefs de l'Île de France sur les mesures qui devaient être prises à ce sujet »<sup>[60]</sup>.

Nul doute que ces chefs l'auraient déconseillée<sup>[61]</sup>, estimant, non seulement, que sa réussite était peu probable, mais encore que si elle se produisait ce ne pourrait être qu'au détriment des intérêts des commerçants de l'Île de France. L'intendant Maillart explique ainsi à Beniowsky « qu'il ne pouvait concevoir que la cour eût entrepris une expédition aussi préjudiciable à l'Île de France, dont tous les commerçants seraient ruinés, si l'établissement réussissait à Madagascar, où ils faisaient un commerce avantageux, qui ne pouvait être légalement prohibé par une simple lettre du ministre... Qu'il ne pouvait se dispenser d'informer la cour que le projet était impraticable, parce que les habitants de Madagascar, ayant plus de cent-cinquante ans repoussé toutes les entreprises de la France, ne se soumettraient pas en ce moment, où ils étaient unis sous un gouvernement solide qu'ils s'étaient choisis eux-mêmes... Qu'il quitterait plutôt son emploi que de contribuer en aucune manière à l'exécution d'un plan aussi grossièrement conçu »<sup>[62]</sup>.

Manifestement les tentatives de Maudave et Beniowsky dérangent les négociants de l'Île de France et les gens en place dans la mesure où elles affectent leurs intérêts financiers. D'après le témoignage de Glemet, chef des traites à Fort-Dauphin avant l'arrivée de Maudave, ceux-ci sont très substantiels<sup>[63]</sup>. Aussi ne s'étonne-t-on pas de le voir essayer de discréditer la tentative de Maudave sous l'autorité duquel on le place désormais<sup>[64]</sup>. Tout comme son ancien adjoint Béquet s'opposera, en 1779-1780, au transfert à Fort-Dauphin de la Compagnie franche qui, sous les ordres de Sanglier, regroupait les survivants du Corps des Volontaires de Beniowsky<sup>[65]</sup>. Pour certains auteurs, tel Saint-Elme le Duc<sup>[66]</sup>, c'est d'abord et surtout parce qu'il gênait les négociants de l'Île de France que Beniowsky aurait été abattu.

À la décharge des administrateurs et des habitants de l'Île de France, on admettra que le constat de diverses conséquences malencontreuses que les tentatives de Maudave et Beniowsky avaient engendrées, pouvait, très légitimement, faire déconseiller par la suite d'essayer de nouvelles de grande envergure.

Conformément à ses convictions<sup>[67]</sup>, ainsi qu'aux consignes qu'il avait reçues, Maudave s'était efforcé, dans ses transactions avec les autochtones, de réduire l'usage des piastres. Mais cela avait eu pour effet de diminuer le commerce avec les Malgaches. Dumas, pourtant initialement assez favorable à son expédition, l'avait très vite souligné dans son Journal en mentionnant également que son arrivée à Madagascar

[60] *Voyages et mémoires...*, t. II, p. 227.

[61] Encore que Cultru estime que Ternay « s'est toujours montré bienveillant » à l'égard de Beniowsky qui, de son côté, ne le cite jamais comme un de ses adversaires. *Un Empereur...*, p. 104.

[62] Beniowsky, *Voyages...*, t. II, p. 232.

[63] Ainsi chaque subrécargue de la Compagnie a 10 000 livres d'appointements auxquels s'ajoutent 5 livres par tête de bœuf ou d'esclaves embarqués, les peaux de bœufs et les suifs, la liberté de traiter à chaque voyage 6 à 10 esclaves pour son compte personnel. Lettre au duc de Praslin du 1<sup>er</sup> mars 1768 citée par Foury, I, p. 399.

[64] cf. Foury, II, p. 30.

[65] Selon Jean Valette, Béquet aurait même essayé de pousser à la guerre contre Sanglier les chefs Tanosy. « Le commerce de Madagascar vers les Mascareignes au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Revue de Madagascar*, n° 33, 1<sup>er</sup> trimestre 1966, p. 16.

[66] *Île de France. Documents pour son histoire civile et militaire*, p. 176.

[67] Selon lui l'usage des piastres était aussi mauvais que celui de « donner de l'eau-de-vie pour le droit des marchés, comme en France les pots de vin... Cet argent était perdu pour le commerce des Indes et en général pour la nation ». Cité par Foury, II, p. 22.

avait donné de l'inquiétude aux naturels<sup>[68]</sup>. Le ministre, de son côté, estimait dès la fin de 1768 que les dépenses suscitées par sa tentative de colonisation, prélevées sur le budget de l'Île de France, tendaient paradoxalement à procurer à cette dernière à un coût élevé « *du riz, du chanvre, des bestiaux qu'il était plus simple de lui procurer sur son sol avec moins de frais* »<sup>[69]</sup>.

Selon Maillart, l'entreprise de Beniowsky risquait de compromettre durablement les intérêts supérieurs de la France à Madagascar, tant était exacerbée la volonté de conquête de son auteur. « *Il ne met de terme à ses prétentions, écrit-il, que celui de ses volontés, et ses volontés n'en ont pas. J'ajoute qu'il achèvera de bouleverser ce qui reste de tranquillité parmi les peuples chez lesquels il va s'établir, qu'il rendra la nation française féroce et par conséquent odieuse, qu'il finira par nous fermer, peut-être pour toujours, toutes les portes par lesquelles on aurait pu réussir à former dans la suite un établissement solide à Madagascar* »<sup>[70]</sup>. Très bon connaisseur des réalités du pays pour y avoir passé neuf ans, Mayeur confirme effectivement, en 1776, que les naturels ne se sont jamais défaits de la conviction « *que Sa Majesté [y] avait envoyé [Beniowsky] pour s'emparer de leurs terres, femmes, enfants et biens* » et que « *malgré tout ce qu'on a pu leur dire, ils sont encore dans la même persuasion* »<sup>[71]</sup>. Et il mentionne également que l'habitude prise alors par les traitants d'aller eux-mêmes dans l'intérieur a eu comme effet pervers que « *les gens du pays... n'ont songé qu'à faire tourner cette concurrence à leur profit en mettant à de plus hauts prix leurs esclaves, leurs bœufs et leurs riz, sans entendre à aucune augmentation de ceux des objets d'échanges* »<sup>[72]</sup>. D'après Dumaine de la Jossierie, directeur des traites à Foulpointe, le commerce français à Madagascar, en 1785, « *a tombé presque entièrement* »<sup>[73]</sup>. Et les administrateurs généraux de Port-Louis déplorent, l'année suivante, que le retour de Beniowsky dans la Grande Ile ait « *fait un tort considérable aux approvisionnements en bœufs et riz* » des Mascareignes<sup>[74]</sup>.

### 3. LA POLITIQUE EN DÉFINITIVE ÉTRIQUÉE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Cependant, dictée par la jalousie ou légitime, l'opposition de l'Île de France ne saurait seule expliquer l'échec malgache. Celui-ci est aussi, et même surtout, imputable au gouvernement français.

D'après Cossigny, écrivant en 1803, Maudave fut « *relevé avec une précipitation, une légèreté, une impatience, dignes de la frivolité de l'ancien gouvernement* »<sup>[75]</sup>. « *C'était une chose au-dessus de tout pouvoir humain, a écrit l'intéressé, que de réussir dans un dessein de cette conséquence, malgré l'abandon général où on m'a laissé* »<sup>[76]</sup>. Beniowsky affirme de son côté que si son établissement est tombé « *dans*

[68] Foury, II, p. 31.

[69] *Ibid.*, p. 48.

[70] Lettre au ministre du 27 décembre 1773, citée par Cultru, p. 80. Maillart ajoute qu'un établissement à Madagascar « *ne peut être stable qu'autant qu'il sera établi par les voies de la douceur et de la conciliation, vertus qui sont les antipodes du caractère de M. de Beniowszky et dont qui que ce soit n'est moins capable de faire usage que lui* ».

[71] Lettre à Bellecombe du 30 septembre 1776, citée par Cultru, p. 144.

[72] Valette, art. cit., p. 6.

[73] Lettre à l'intendant de l'Île de France Motais de Narbonne du 25 octobre 1785, A.M. HB 1/11.

[74] Lettre au ministre de Souillac et Motais de Narbonne n° 622, du 10 septembre 1786, A.N. col C4/93.

[75] *Moyens d'amélioration...*, t. I, p. XXXIV.

[76] « *Mémoire sur l'établissement de Madagascar...* » de 1772, présenté à Choiseul et Praslin, cité par Foury, II, p. 68.

un état affligeant » c'est non seulement parce qu'il a été « persécuté par l'Ile de France » mais aussi parce qu'il a été « abandonné par l'Europe ».

Effectivement la France n'a jamais mis alors, ou pu mettre, au service de la colonisation de Madagascar les moyens qui auraient correspondu à l'ambition de ses projets.

« Vraisemblablement, écrit Foury, Madagascar était plus, aux yeux de Choiseul, qu'un débouché commercial... de nouvelles Indes, ou tout au moins, un jalon précieux dans la reconquête de la péninsule perdue depuis la guerre de Sept Ans. [Mais] pour réaliser ce plan grandiose, le ministre n'a accordé que des secours disproportionnés ». Certes Praslin affirme bien qu'il prend « fort à cœur le succès de l'établissement [de Maudave] à Madagascar » qu'il juge « très important et même nécessaire pour la prospérité des isles de France et de Bourbon »<sup>[77]</sup>, mais ce qui manifestement le convainc fortement de le soutenir c'est qu'il n'est « pas dispendieux »<sup>[78]</sup>.

C'est, en réalité, sur les Mascareignes que le ministère a transféré le poids de ses projets malgaches<sup>[79]</sup>, mais sans jamais donner à ces îles, ni les moyens de les réaliser, ni même ceux indispensables à leur propre développement. Et tel est bien là, en définitive, l'obstacle le plus rédhibitoire pour toute tentative de colonisation française de Madagascar. Très laudateur des potentialités de la Grande Ile, l'auteur de « Possessions des Européens dans l'Inde » souligne bien qu'on ne pourra y tenter un véritable établissement que lorsque les Mascareignes « auront été portées au point de culture et de population dont elles sont susceptibles ». Or, durant toute l'époque royale, tel n'est jamais le cas, loin s'en faut. Quand on lit la correspondance des administrateurs des Mascareignes, ce ne sont, durant toute la période, que doléances -justifiées- contre l'insuffisance des crédits octroyés par la France. Maillart résume parfaitement le problème en notant laconiquement, en marge d'une lettre de Sartine du 6 décembre 1775 : « on veut dépenser 4 millions, il en faut 8, voilà le fait »<sup>[80]</sup>.

Dumas fait un gros effort pour répondre aux demandes initiales, énormes selon lui, de Maudave, mais, un mois après, l'Ile de France manque des marchandises et outils qu'elle lui a envoyés<sup>[81]</sup>. Poivre espère que son successeur, Desroches, « apportera les moyens de fonder à la fois deux colonies : car à peu de choses près, précise-t-il, tout est à faire ici comme à Madagascar »<sup>[82]</sup>. Mais, constate Desroches en 1770, « j'ai [à l'Ile de France] un port à établir, des édifices civils de la première nécessité à élever, des armements particuliers à favoriser ; des chemins militaires à ouvrir, des troupes à cantonner, et une navigation continuelle à entretenir pour leur subsistance au Port-Louis ; et la matière et la main d'œuvre sont à des prix qui n'ont pas le sens commun ». Aussi ne s'étonne-t-on pas de le voir conclure : « je spéculerai volontiers sur l'avenir [la colonisation de Madagascar] quand j'aurai pourvu au présent »<sup>[83]</sup>.

[77] Minutes des despêches... , 20 janvier 1768, A. N B 201.

[78] « Maudave et... », Foury, I, p. 387. À la décharge de Praslin on rappellera que Maudave avait affirmé que « jamais entreprise ne coûta moins à tenter » que la sienne et qu'il n'était besoin pour elle « ni de moyens, ni de fonds extraordinaires », Lettre à Dubuc de 1767, citée par Pluchon, p. 281.

[79] Maudave en est très conscient, lui qui déclare, en 1770, souhaiter ne plus dépendre de l'Ile de France « où nous sommes détestés parce que nous vivons à leurs crochets », Foury, II, p. 67.

[80] cf. Cl. Wanquet, *Histoire d'une Révolution. La Réunion (1789-1803)*, t. I, p. 147.

[81] Foury, II, p. 32.

[82] Lettre de Steinauer et Poivre du 13 janvier 1769, citée par Foury, II, p. 39.

[83] Observations sur l'établissement du Fort-Dauphin, Foury, II, pp. 54-57.

Echadé par l'échec de Maudave, le gouvernement français souhaite, après lui, s'en tenir à Madagascar à une banale politique de traite, la Grande Ile devant simplement fournir aux Mascareignes, comme dans le passé, des bœufs, des esclaves et du riz. Les instructions communiquées par De Boynes à Beniowsky avant son départ, le 19 mars 1773, recommandent de s'en tenir à « *un simple poste, à la faveur duquel on puisse former des liaisons utiles avec les principaux chefs du pays, établir avec eux un commerce d'échanges et faire cesser l'abus de traiter en argent* »<sup>[84]</sup>. Mais il n'y est jamais question de conquête. Et c'est aussi le message très ferme que Turgot veut faire passer au baron hongrois lors de son bref passage à la Marine. Mais Beniowsky affecte plus ou moins d'ignorer ses instructions initiales<sup>[85]</sup> et celles de Turgot ne lui sont jamais envoyées<sup>[86]</sup>. Par ignorance ou sympathie -on ne sait trop- Sartine laisse l'affaire se poursuivre et même l'encourage<sup>[87]</sup> jusqu'à ce que le rapport de Bellecombe et Chevreau ne conclue au risque d'un nouveau (quoique plus petit) Kourou<sup>[88]</sup>.

Dans les dix dernières années de l'Ancien Régime le gouvernement français entend s'en tenir à Madagascar à une politique limitée et prudente car si « *des mémoires rédigés par des gens dont l'imagination était exaltée*<sup>[89]</sup> à la vue de la plus grande isle du monde [l'] avaient déterminé à y tenter un établissement considérable, des obstacles invincibles » l'ont obligé à y renoncer. C'est De Castries qui l'écrit dans ses instructions du 26 février 1781 à Souillac et Chevreau, administrateurs en chef des Mascareignes<sup>[90]</sup>. Pour ce qui est de ces îles, l'accent est mis en priorité sur la nécessité d'y faire des économies<sup>[91]</sup>. À Madagascar « *il suffira d'envoyer dans le temps de la traite seulement un détachement de 20 hommes de la garnison de l'Ile de France avec un officier intelligent. L'intention du Roy est que jusqu'à nouvel ordre le commerce de [l'île] soit exclusivement réservé pour son service. Cependant les armateurs particuliers pourront y traiter avec la permission [des administrateurs des Mascareignes] qui l'accorderont aux conditions qu'ils jugeront à propos d'imposer pour le service du Roy et l'avantage de la Colonie. Ils se borneront à en extraire quelques noirs, du riz et des bœufs et à y faire quelques salaisons. Ils se serviront pour cette navigation autant qu'il sera possible des bâtiments du Roy qui se trouveront à l'Ile de France sans destination. Comme le service du Roy n'exige pas un remplacement de noirs aussi considérable que par le passé, [les administrateurs] pourront permettre d'y traiter jusqu'à concurrence de 1 000 noirs par an en répartissant cette facilité aux habitants des deux îles à raison de leurs besoins* »<sup>[92]</sup>.

[84] Cultru, p. 63.

[85] Il est vrai très ambiguës, par exemple dans la définition des rapports qu'il devait entretenir avec les autorités de l'Ile de France.

[86] Cultru (p. 128) l'explique par la brièveté du passage de Turgot à la Marine (un mois) et par les usages administratifs de l'époque imposés par la navigation à voile, « *car si les minutes sont datées d'août, les expéditions n'étaient rédigées que vers l'époque où partaient les vaisseaux, c'est à dire en octobre* ».

[87] Par sa lettre à De Ternay et Maillart du 17 juillet 1775 les avertissant que Beniowsky était autorisé à correspondre directement avec le ministre, ce qui le rendait pratiquement indépendant des administrateurs de l'Ile de France.

[88] cf. Barquissau, p. 119. Notons que ce rapport ne parvint à Versailles qu'en mars ou avril 1778.

[89] On remarquera que tout en lui étant plutôt favorables, Poivre et Dumas voyaient déjà Maudave un peu « emballé » (Barquissau, p. 101)

[90] A.N. col B 207

[91] Tout en insistant sur l'importance des îles et tout particulièrement de l'Ile de France « *par sa position au centre des établissements européens dans l'Inde* », les instructions estiment que depuis quinze ans que l'administration du Roi y est installée « *les dépenses en tout genre qui y ont été faites ont dû les porter au point de perfection et de défense dont elles sont susceptibles* ». Aussi demandent-elles « *d'en ramener aujourd'hui l'administration à des principes d'économie conformes aux intentions de Sa Majesté en conservant néanmoins tout ce qui sera nécessaire pour les mettre en état de remplir leur véritable destination* ». Superbe double langage !

[92] Les instructions demandent aussi d'incorporer dans le régiment de l'Ile de France « *les débris de la troupe (commandée par Sanglier) qui par une ordonnance du 22 mars 1778 a été remise en une compagnie franche de 79 hommes* ».

Un autre texte dicté ou inspiré par De Castries du 8 oct. 1787 rejette le mémoire de De la Serre proposant un nouvel établissement à Madagascar qui, d'après lui, ne contient qu'« *un exposé superficiel* », ainsi que celui de K/Salaun, dont il reconnaît toutefois qu'il développe un argumentaire beaucoup plus sérieux. « *Les postes que nous conservons dans l'Isle pour la traite des bœufs et du riz assurent suffisamment dans les circonstances actuelles nos droits vis à vis des autres puissances d'Europe, conclut le ministre, et il ne paraît pas qu'il y ait lieu d'étendre ni de fortifier nos possessions* »<sup>[93]</sup>.

Les instructions du 9 mars 1789 de La Luzerne à Bruny d'Entrecasteaux et Dupuy<sup>[94]</sup> insistent tout d'abord sur le caractère décevant des précédentes expériences tentées à Madagascar où « *l'intempérie du climat, la perfidie et l'état toujours sauvage* » des autochtones générant un risque permanent de « *guerres [et] de massacres* », incitent à déconseiller formellement d'y établir une colonie « *à moins d'une conquête qui coûterait beaucoup d'hommes et d'argent, sans une utilité bien réelle* ». Pour le ministre l'idéal serait donc que les Mascareignes se passent de la Grande Ile et pour cela il faudra créer sur place des souches de bestiaux et veiller à la reproduction des esclaves. À Madagascar, « *Sa Majesté avait d'abord décidé* » que les administrateurs des Mascareignes « *devaient se borner à conserver le seul comptoir d'escale de Foulpointe* » avec un régisseur et deux autres employés ; et que la traite serait entièrement libre pour les habitants des Mascareignes ainsi qu'il était « *autorisé par l'arrêt du 14 avril 1785 portant établissement de la nouvelle Compagnie des Indes* ». Mais D'Entrecasteaux et Motais de Narbonne, voulant mieux assurer l'approvisionnement des îles en riz et viande fraîche, se sont efforcé de la persuader qu'une simple régie en son nom ne pouvait efficacement remplir cet objet et ont proposé un marché avec un des Monneron pour la fourniture de viandes, riz et même esclaves ; marché qui interdirait la traite aux autres bâtiments français depuis Fort-Dauphin jusqu'au Cap d'Ambre. Le roi, craignant les abus qui pourraient découler d'une telle mesure ne l'a pas encore approuvée mais il laisse la décision finale à D'Entrecasteaux et Dupuy<sup>[95]</sup>. À eux aussi de voir « *les avantages qu'on pourrait retirer de l'établissement d'un simple poste dans l'isle Sainte-Marie et la dépense qu'il occasionnerait* ».

La Luzerne écrit encore à Conway et Dupuy, le 24 décembre 1790 : « *j'ai reçu un nouveau mémoire de M. Darthé préfet apostolique... par lequel il propose l'établissement d'une autre mission à Madagascar. Quelque avantage qu'il puisse résulter pour la religion de cet établissement, je ne pense pas qu'il convienne de s'en occuper dans les circonstances actuelles où l'état des finances ne permet que les dépenses les plus indispensables* »<sup>[96]</sup>.

## EN GUISE DE CONCLUSION.

Il y a donc, dans les dernières années de l'Ancien Régime, un profond hiatus entre les discours prônant une ambitieuse politique française à Madagascar et ce qui existait réellement sur le terrain. Beniowsky estimait « *qu'une leçon de deux mil-*

[93] A.N. col C 4/79.

[94] A.N. col B 277 ou ADR L 306.

[95] En fait, d'après Valette (art. cit. p. 5), en 1792, la traite officielle sera assurée à Foulpointe par 8 personnes, mais les traitants indépendants seront au nombre de 22.

[96] A.N. col B 214



lions n'était pas chère pour apprendre au ministère qu'on ne pouvait rien faire en petit à Madagascar » et affirmait que si l'on voulait bien « lui donner deux millions de plus à dépenser par an et entretenir son corps à six cents hommes », dans vingt ans, sa colonie « aurait déjà fait de grands progrès ». Mais le gouvernement français ne l'a pas suivi. Peut-être n'en avait-il pas les moyens. Mais plus sûrement s'est-il rallié au point de vue de La Pérouse qui considérait « qu'à quatre mille lieues de la métropole, on ne pouvait choisir, pour s'établir, un pays où cinq hommes sur six meurent dans deux ans, où ce qui reste est faible, convalescent et incapable des travaux militaires et agricoles ». Et qui se disait aussi « persuadé que les quarante millions et les douze mille hommes qu'on enverrait [à Beniowsky] dans vingt ans, si son plan était suivi, seraient ajoutés à la perte que la France avait déjà faite, et qu'à cette époque le roi n'aurait pas à Madagascar trois cents colons et des bâtiments et fortifications qui puissent être évalués à un million »<sup>[97]</sup>.

Cependant Madagascar n'a pas fini de faire rêver les faiseurs de projets. Avec la Révolution, le thème de l'expansion française dans la Grande Ile sera relancé de plus belle.

D'abord par les habitants et les responsables politiques des Mascareignes eux-mêmes. « *La Nation pourrait acquérir à peu de frais une partie de l'isle [de Madagascar]... qui pourrait former par la suite une colonie importante* », déclare l'Assemblée coloniale de Bourbon dans sa « *Pétition* » à l'Assemblée nationale du 21 avril 1791<sup>[98]</sup>. Et dans le mémoire commun qu'ils remettent au ministre de la Marine le 30 octobre 1791, les députés de l'Ile de France (De Missy) et de Bourbon (Bertrand) écrivent : « *L'isle de Madagascar... pays d'une vaste étendue, offre beaucoup de ressources à ces deux colonies et de très grands avantages pour la France ; les établissements faits dans cette isle ont été négligés, ils méritent cependant l'attention du gouvernement ; nous demandons qu'ils soient pris dans une nouvelle considération* »<sup>[99]</sup>.

Ces déclarations d'intention demeurent cependant bien vagues alors que des projets plus précis sont ensuite développés par trois hommes qui, à des titres très divers, jouent un rôle important dans l'histoire révolutionnaire des colonies orientales, Gouly, Burnel et Lescallier. Des projets qui ont cela de commun d'être complètement fantasmatiques<sup>[100]</sup>, mais qui ne font qu'anticiper sur le rêve de J.-F. Charpentier de Cossigny de faire, en 1803, de Madagascar, « *un autre Saint-Domingue dans un autre hémisphère* »<sup>[101]</sup> ou sur ceux d'autres chantres d'autant plus dithyrambiques des richesses que la France se devait de conquérir dans la Grande Ile qu'ils n'y avaient jamais mis les pieds, tels Bory de Saint-Vincent<sup>[102]</sup> ou Auguste Billiard<sup>[103]</sup>.

[97] Rapport de septembre 1776, cité par Cultru, pp. 213-214.

[98] ADR L 8.

[99] Article 18, ADR L 307. Notons que ce vœu s'inscrit dans le souhait général d'une politique d'expansion française plus ambitieuse puisque les articles 14 à 16 préconisent aussi d'augmenter les dépenses consacrées aux Seychelles et de reprendre en Cochinchine et au Pegou une politique active.

[100] « L'a première abolition française de l'esclavage et Madagascar : une histoire fantasmée » in *Revue Historique des Mascareignes*, n° 2, 2000, pp. 83-97.

[101] cf. Cl. Wanquet, « Joseph-François Charpentier de Cossigny et le projet d'une colonisation « éclairée » de Madagascar à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Regards sur Madagascar et la Révolution française*, pp. 71-85.

[102] *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*, t. III, pp. 268-274.

[103] *Voyage aux colonies orientales*, pp. 305-347.